

Académie de POITIERS
COLLEGE FONTBRUANT
15 rue du Collège
17250 SAINT-PORCHAIRE
ce.0170055t@ac-poitiers.fr
Tél. : 05.46.95.60.47
Fax : 05.46.95.60.17

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration
Date : Jeudi 08 Décembre 2016

Année scolaire : 2016-2017
Numéro de séance : ②
Date de transmission de la convocation aux membres : 22/11/2016
1^{ère} convocation (oui/~~non~~) : 22/11/16
2^{ème} convocation (~~oui~~/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M. CATROU Rémy
Secrétaire de séance : LEGRAND Nathalie
Quorum : 13
Nombre de présents : 17

Ordre du jour

I – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE DE L'ETABLISSEMENT

- 1.1 – Conventions – avec la Base Aérienne de Rochefort (Brevet Initiation Aéronautique)
- avec la Communauté de Communes
- 1.2 – Voyage à Barcelone (Niveau 3^{ème})
- 1.3 – Conseil de vie collégienne
- 1.4 – Point sur les effectifs rentrée 2017

II – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

- 2.1 – Décisions Budgétaires Modificatives pour information
- 2.2 – Actes divers
- 2.3 – Budget 2017

III – QUESTIONS DIVERSES

A déposer au Secrétariat 48 heures avant la date du conseil

Annexes [nombre – titre] : **Annexe 1 : Conseil de vie collégienne**

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Jeudi 08 DECEMBRE 2016

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A(*)	E[α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	CATROU Rémy	X						
	Gestionnaire	DECROUY Brigitte	X						
	C.P.E.	BOLAFFI Isabelle	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	DOUBLET Michel SEGUIN Brigitte	X		X				
	Groupement de communes								
	Commune siège	GUILBAUD Christiane			X				
	Commune siège	GRENON Jean-Claude			X				
PERSONNALITE QUALIFIEE									
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BONNEUIL Laurent	X						
		COCU Samuel			X	JOANNY Joëlle	X		
		AMARAL Héléna	X						
		DEBORDE Gaëlle	X						
		LEGRAND Nathalie	X						
		RIFFAUD Mylène			X	GUILLON Dylan	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	DELANNOY Geneviève			X				
	TOURET Angélique			X					
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	FAURE Yannick			X	MESLIN Emmanuel	X		
		VAROQUI Claudine			X				
		DERQUENNE Aurélie	X						
		CUSSAC Géraldine	X						
		RAIMBERT Cathy	X						
		FAYNET Hélène	X						
	Elèves	CARVALHO Théo	X						
		GANNE Erwan	X						

[α] P : 17 Présents - A : Absent - E 9 Excusés (dont 3 Rpt)

Compte-rendu des débats

A 18h 05, le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance du Conseil d'Administration en remerciant tous les membres ayant répondu à la convocation du 22/11/16.

Le Procès Verbal du 13 Octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Dans la partie I de la Vie pédagogique et Educative deux points ont été rajoutés :

1.3 – Conseil de Vie Collégienne

1.4 – Point sur les effectifs rentrée 2017

L'ordre du jour du présent CA est approuvé à l'unanimité.

I- VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 – Conventions :

- **avec la Communauté de Communes :**

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention unique avec la Communauté de Communes concernant l'encadrement des élèves accueillis dans les activités relevant du CLAS (foyer ; ateliers, aide aux devoirs). Cette nouvelle convention remplace la convention initialement signée avec l'association « les p'tits coeurs de Saintonge », le Secteur Jeunesse de l'association intégrant les services de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017 et complète la convention signée avec la Communauté de Communes sur le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Cette signature de convention est approuvée à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Avec la Base Aérienne de Rochefort :**

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la base de Rochefort permettant à 9 élèves du collège Fontbruant de recevoir 50 heures de formation au Brevet d'Initiation Aéronautique le mercredi après-midi en vue de préparer un examen permettant l'obtention d'un diplôme.

Cette demande de signature de convention est approuvée à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

1.2 - Voyage à Barcelone

Le chef d'établissement informe le conseil d'administration de la proposition d'un voyage à Barcelone organisé pour les 3^e A et D par les deux professeurs d'espagnol.

Cette proposition de voyage est approuvée à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

1.3 – Conseil de Vie Collégienne

Le chef d'établissement informe le Conseil d'administration du décret du 29 novembre 2016 paru au Bulletin Officiel du 08 décembre 2016 portant sur la création d'un conseil de vie collégienne et propose un fonctionnement provisoire, Voir pièce jointe (Annexe 1)

Cette création d'un conseil de vie collégienne est approuvée à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Compte-rendu des débats

1.4 – Point sur les effectifs Rentrée 2017

Le Chef d'établissement informe le conseil d'administration sur les effectifs de rentrée 2017 : sont prévus 510 élèves :

- 150 élèves de sixième dans 6 divisions
- 107 élèves de cinquième dans 4 divisions
- 118 élèves de quatrième dans 4 divisions
- 139 élèves de troisième dans 5 divisions,

ce qui va très vite poser le problème de l'agrandissement des locaux. A ce titre, il apparaît nécessaire que le dossier de l'adaptation des locaux scolaires à la progression des effectifs soit remis à l'ordre du jour des échanges avec le Conseil Départemental.

II – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Décisions Budgétaires Modificatives pour information

Mme Decrouy informe le Conseil d'administration de l'ouverture de crédits pour les voyages à Londres et à Saint-Lary : des acomptes ont été versés sur l'exécutif budgétaire 2016, ainsi que 209,23 euros pour les bourses.

2.2 – Actes Divers

- **Télépaiement** : Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la direction générale des finances publiques pour le télépaiement des frais de demi-pension au forfait et des voyages, à la demande de l'agent comptable.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 15 voix POUR 0 voix CONTRE 2 ABSTENTIONS

- **Excédent Turbo Self** : Le Conseil d'administration autorise la gestionnaire à transférer à la caisse de solidarité les excédents inférieurs à 8 euros concernant le paiement de la cantine d'élèves de 3^e ayant quitté le collège et n'ayant pas donné de RIB pour le remboursement, et ce après plusieurs relances.

Le montant total s'élève à 108,40 euros.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Délégation annuelle de signature** : Le Conseil d'administration approuve la délégation annuelle de signature donnée au chef d'établissement en respectant le seuil et les codes des marchés publics dans la limite des crédits ouverts.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Compte-rendu des débats

- **Contrats & Conventions – Marchés Publics** : La Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration de voter la liste des contrats, conventions et marchés publics existants dans l'établissement.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Tarifs divers 2017** : Les tarifs divers 2017 restent inchangés par rapport à 2016.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Durée des Amortissements** : La durée moyenne d'amortissement reste la même pour les biens dont la valeur est supérieure à 800 euros HT.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Charte des Voyages** : Mme la Gestionnaire présente la charte des voyages.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Budget des Voyages** : est adopté à l'unanimité

RESULTAT DU VOTE

BRIGHTON 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

LONDRES 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

SEJOUR SKI 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Dons du Foyer Socio Educatif** : Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement et l'Agent Comptable à percevoir les dons du Foyer socio-éducatif.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Frais de Fonctionnement de l'Association Sportive** : A la demande de l'agent comptable, le Conseil d'administration autorise le Chef d'Etablissement à verser à l'Association Sportive du collège la somme de 200 euros pour ses frais de fonctionnement concernant l'exercice 2017.

Il est procédé au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **Fonctionnement de la Caisse de Solidarité** : A la demande de l'agent comptable, le Conseil d'administration accepte le fonctionnement de la caisse de solidarité alimentée par les dons des élèves, des parents, des professeurs, ainsi que par les excédents de turbo self. Les dépenses et les recettes pourront ainsi être actées.

Il est procédé au vote ;

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Compte-rendu des débats

- **Fonds Sociaux** : Les critères d'attribution des fonds sociaux sont rappelés et approuvés à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

2. 3 Budget 2017

Mme la Gestionnaire présente le Budget 2017. Elle commente et donne les explications des différents services et M. le Principal procède au vote.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

III – QUESTIONS DIVERSES

Questions posées par la fédération FCPE

- Qu'en est-il des tablettes annoncées pour les élèves de 5^e ?

M. Catrou répond que pour l'instant c'est le statu quo.

- Qu'en est-il de la construction d'un bloc sanitaire pour les filles ?

M. Catrou répond qu'une structure temporaire a été posée pendant les vacances de la Toussaint, mais que demeurent des difficultés de branchement (électrique, adduction et évacuation d'eau). Il semble que la solution sera d'installer une fosse septique. Ces difficultés techniques n'ayant pas été décelées en amont expliquent pour partie le retard pris.

- Le compte-rendu du Conseil d'administration pourrait-il être publié sur le site du collège et dans pronote ?

M. Catrou répond oui.

- Les parents sont perdus depuis le début de l'année entre les notes et les compétences : que peut-on faire pour remédier à ce problème ?

M. Catrou répond qu'il va mettre un lien sur le site du collège et sur pronote pour aller sur eduscol, le site du Ministère de l'Éducation qui explique la réforme.

- Les élèves sont régulièrement arrosés dans les toilettes : y a-t-il des surveillants ?

M. Catrou précise que les toilettes ne sont pas surveillées de l'intérieur, que les surveillants sont attentifs à ce qui s'y passe, mais qu'ils ne peuvent pas y rester pendant toute la récréation, et que c'est effectivement une zone sensible.

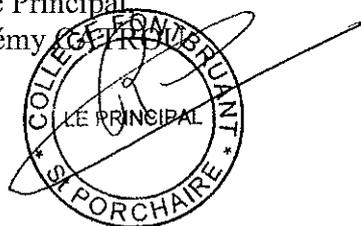
Compte-rendu des débats

- Les parents sont inquiets de ce qui se passe dans les transports scolaires.

M. Catrou répond que les personnels du collège aussi sont inquiets, car c'est une zone sans surveillance, que c'est souvent la loi du plus fort qui y règne. Il rappelle que les transports scolaires sont considérés comme les abords du collège, donc que le règlement intérieur s'y applique, mais que c'est effectivement un problème. Il rappelle aussi que l'organisation des transports scolaires relève du Conseil Départemental et précise que si des parents sont informés de problèmes, ils doivent prendre contact avec le collège mais aussi avec la société de transport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 20.

Le Principal
Rémy CATROU



La Secrétaire de Séance,
Nathalie LEGRAND

Décret n° 2016-1631 du 29 novembre 2016 instituant les conseils de la vie collégienne

NOR: MENE1625095D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/29/MENE1625095D/jo/texte>Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/29/2016-1631/jo/texte>

Objet : création de conseils de la vie collégienne.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication.

Notice : le décret instaure, dans chaque collège, un conseil de la vie collégienne, instance de dialogue et d'échanges. Il est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves. Le conseil d'administration de l'établissement arrête sa composition, les modalités d'élection ou de désignation de ses membres ainsi que les modalités de son fonctionnement.

Au collège Fontbruant, les modalités suivantes sont retenues :

Le conseil de la vie collégienne est composé comme suit :

Deux représentants de 6^{ème}, deux représentants de 5^{ème}, deux représentants de 4^{ème}, deux représentants de 3^{ème}, un représentant d'ULIS élus parmi les délégués de classe. Chaque binôme sera constitué d'une fille et d'un garçon.

Mme BOLAFFI, C.P.E. et un enseignant.

Deux représentants des parents d'élèves.

Il se réunira une fois par mois entre 12h45 et 13h30 et au moins une fois par trimestre sous la présidence de M. CATROU, Principal. Il débattera de toutes les questions concernant la vie de l'élève dans le collège. Les délégués de classe non élus au conseil de la vie collégienne seront également invités à participer au conseil.

COLLÈGE FONTBRUANT
15, rue du Collège
17250 St PORCHAIRE
Tél. 05 46 95 60 47 - Fax 05 46 95 60 17
E-mail : ce 0170055t@ac-poitiers.fr